



Je vote pour !

Les élections professionnelles représentent une étape primordiale dans la vie des travailleurs.

Quelles que soient sa catégorie, sa qualification ou ses responsabilités, pour se défendre au sujet d'un différend, d'un événement survenu, il est tout à fait rare et exceptionnel que l'on puisse le faire par ses propres moyens.

Quand bien même il existe la possibilité de se présenter comme son propre défenseur devant un tribunal pour certaines affaires, la présence et prestation d'un avocat donne souvent une autre dimension au jugement. Les instances créées à des fins de défense individuelle et collective des travailleurs, répondent en quelque sorte au même code.

Ainsi dans le cadre des actes de gestion qui jalonnent la carrière d'une personne, à savoir, la titularisation, l'évaluation professionnelle, les recours, la mutation, l'avancement et les promotions, certaines commissions exigent la participation de personnels élus et membres de

syndicats représentatifs.

À la DGFIP, dans ces CAPN, CTM, CTR, CAPL, CTL, CHSCT, CDAS, on y retrouve tous ces représentants des personnels présentés par les organisations syndicales.

Même si les règles de gestion connaissent ces dernières années des attaques sans précédent de la part de la Direction Générale et des politiques publiques, ces instances restent les garantes d'une accessibilité aux droits et garanties pour tous.

Et la CGT dans tout cela ?

On a, à tort bien sûr, l'image d'une CGT qui ne passe son temps en séance qu'à dire non à toute proposition. Pourtant cet a priori est de loin galvaudé. La CGT siège, elle s'abstient, elle dénonce et se détourne de toute forme de cogestion avec l'administration tout en restant force de proposition. C'est une organisation qui a signé un nombre d'accords que beaucoup lui envient.

Élections professionnelles DGFIP

pour mes droits

du 29 novembre
au 6 décembre
2018

JE VOTE CGT



Les raisons de la lutte

Premier syndicat créé (1895), la Confédération Générale du Travail (CGT) est composée de nombreuses fédérations représentant toutes les branches professionnelles, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. C'est un outil pour l'indispensable convergence des luttes qui nous fera gagner sur nos intérêts communs, sur nos revendications professionnelles.

La détermination de la CGT à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social ne peut déboucher que si elle s'accompagne de soutien et de la mobilisation des personnels. Pour la CGT, les agents ont un rôle à jouer dans notre choix de société.

Alors, à l'heure des contre-réformes qui visent à liquider nos missions, le statut général des fonctionnaires, nos statuts particuliers, les règles des pensions et des retraites, nos règles de gestion, le CHS-CT, à la veille de l'instauration de rémunérations « à la carte » avec le RIFSEEP et le bilan de compétence, NOUS aurons tous besoin d'une CGT forte composée de syndicalistes expérimentés, disponibles, combatifs et porteurs des revendications des agents de la DGFIP.

Nous ne sommes ni adeptes du refus systématique, ni soupçonnables de complaisance. Nous nous sommes battus et avons mobilisé les collègues pour lutter contre la loi travail et la casse du service public et de la DGFIP. Demain nous ferons de même quand il s'agira de sauvegarder des structures qui seront dans la ligne de mire de Bercy, quand il s'agira de lutter pour préserver nos retraites, de sauvegarder notre statut garant d'une indépendance et d'une neutralité pour les citoyens.

Ce sont l'exercice réel des droits, l'égalité, la solidarité, la diversité, la justice sociale, la lutte contre l'arbitraire et les discriminations, la dignité au travail, le « vivre ensemble », la fraternité qui sont au coeur de notre action. Nous sommes fier-e-s des valeurs qui nous animent, car nous pensons et nous agissons pour une société plus juste dans un monde plus juste !

Pas d'acquis sans lutte ! La CGT ne baissera pas les bras !

Le compte est bon ?

Le propos était illustré par un dessin d'une organisation syndicale qui clairement ne laissait planer aucun doute sur les différents protagonistes. Ce dessin laissait croire que la négociation et la concertation engagées par certains apportaient des avancées mirobolantes, contrairement aux mouvements de blocage et de grèves prônés par d'autres. Pour preuve que cela en valait la peine, avec l'arrivée de PPCR, il y aura 18 millions d'euros redistribués aux agents de la DGFIP !

Oui mais...

Compte-tenu de notre effectif, soit, en gros 100 000 agents (non encore supprimés par la direction générale à cette heure), cela octroie 180 euros annuel en plus en moyenne par agent.

Sachant que pour 2019, l'inflation sera au minimum de 1,2 % et que le gel du point d'indice sera reconduit ce sont, au bas mot, 288 euros

qui seront pris dans la poche des agents.

Nous sommes sans doute peu enclins au dialogue quand ceux-ci commencent par des postulats, néanmoins, à la CGT nous ne sommes pas dupes contrairement à ce que ce dessin laissait entendre.

Darmanin dans sa comm' est soit : un malin

un radin

(cocher la case)

Pour la CGT Finances Publiques il est difficile de s'affranchir du débat sur la revalorisation du point d'indice dès lors que l'on veut évoquer la question du pouvoir d'achat !

Pourquoi voter CGT ?

Dans un contexte marqué par une diminution sans précédent des effectifs de la DGFIP, une réduction des moyens, une volonté de nous transformer en agence, un abandon accéléré des missions et une dégradation alarmante des conditions de travail, il faut envoyer un message fort et clair à notre Direction.

Voter CGT Finances Publiques, c'est faire valoir des choix de lutte, de transparence, de progrès et de solidarité. C'est voter pour :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, un état des lieux et la création des emplois nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions et aux bonnes conditions de travail ;
- l'arrêt des fermetures de trésoreries de proximité et des services utiles à la population et à l'aménagement du territoire,
- la transparence dans toutes les décisions de la direction départementale pour les agents et les élus.

La CGT n'est pas un syndicat corporatiste, car nous ne croyons pas que nous gagnerons seuls. Vos représentants sont présents dans les autres instances du syndicat telles que les Unions Locales ou l'Union Départementale CGT du Bas-Rhin. Seule une action collective la plus large possible, permettra d'obtenir des droits et garanties collectifs, indispensables pour que chacun dispose de droits individuels.

En votant pour les listes CGT Finances Publiques au CTL et en CAPL, nous nous assurons des élus proches, immergés dans les services, qui travaillent à nos côtés, déterminés et formés. Les élus CGT sont porteurs d'une démarche démocratique exigeante. Ils informent, associent tous les collègues et mènent leur mandat dans une transparence totale.

Voter CGT Finances Publiques 67, c'est voter pour :

- des élus qui rendront **toujours** compte de leur mandat, qui sont indépendants de l'administration, qui ne pratiquent pas la politique des couloirs, qui tiennent le même discours devant les agents et face à l'administration.
 - des élus qui défendent le dossier de tous les agents, syndiqués ou non, jusqu'au bout, avec sérieux, compétence et détermination.
 - des élus qui replaceront chaque fois que nécessaire la défense individuelle des agents dans l'action collective, notamment en matière d'emploi, de déroulement de carrière, de conditions de travail et de souffrance au travail.
- En plaçant votre confiance dans le vote CGT, vous contribuerez à nous donner des moyens supplémentaires pour assurer votre défense individuelle et collective.**

PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2019, ou le retour du Robin des Rois

Macron est reparti en croisade pour garantir la hausse du pouvoir d'achat des plus riches ! Sous couvert d'aide au peuple, notre Robin des Rois prévoit ainsi 6 milliards de baisse des prélèvements obligatoires pour les particuliers dans le Projet de loi des Finances (PLF) 2019. Une annonce trompeuse qui garantira en réalité l'enrichissement des déjà plus nantis.

Poursuite de la baisse de la TH pour 80 % des ménages (3,8 milliards d'€) : avec les restrictions budgétaires des collectivités, les contribuables paieront cher la diminution d'offre de service public local. Macron, en bon pédagogue, a expliqué aux collectivités locales qu'elles pouvaient pratiquer une hausse des taux voire de nouvelles taxes pour assurer leur

fonctionnement.

La suppression des cotisations salariales chômage et maladie (4,1 milliards d'€) en contrepartie de l'augmentation de la CSG : cette remise en question du calcul de ces cotisations entraînera une baisse du budget du secteur de la santé (plus de 3 milliards d'euros d'économies) et donc une baisse de la prise en charge des frais médicaux.

Correction du dispositif de la CSG pour 300 000 retraités (300 millions d'€) : la désindexation des retraites entraînera une perte de pouvoir d'achat estimée à 3 milliards d'€. Pourquoi la taxation des retraités devrait-elle compenser les baisses d'impôts sur le capital (instauration de l'IFI et de la taxe forfaitaire unique sur le capital -PFU-) ?

Encore un transfert de richesse des retraités vers les poches des détenteurs de capital. Et on nous parle encore de la théorie du ruissellement ?!

Exonérations de cotisations sociales pour les heures supplémentaires (600 millions d'€), alors que la réduction du temps de travail pourrait contribuer à résorber le chômage.

Par ailleurs, le pouvoir d'achat sera mécaniquement amputé :

Par le gel de la valeur du point d'indice qui continue en 2019 pour les fonctionnaires et par le fait que le SMIC n'a bénéficié que d'une hausse « mécanique » de 1,24 %.

Par la trop faible revalorisation des retraites, APL et allocations familiales (0,3 % pour une inflation de 1,3 % hors tabac), qui pèsera sur la population concernée pour un peu plus de 3 milliards d'€.

Pour certains par la hausse de la fiscalité sur le diesel (1,9 milliard d'€) et la mise en place de péages à l'entrée des villes de plus de 100 000 habitants.

Un effort anti-pollution ? On peut douter de la sincérité de ce gouvernement quand, par exemple, il démantèle les transports publics pour aller vers toujours plus de transport routier.

Pour certains par la hausse de la fiscalité sur le tabac (400 millions d'€). Cette mesure de santé publique résiste peu aux 3,4 milliards d'€ d'économie exigés au secteur de la santé.

Les gagnants restent le patronat et la finance. Ce PLF annonce en leur faveur 18,8 milliards d'€ de baisse de « charges » telles que :

Transformation du CICE en allègement de cotisations d'assurance maladie en 2019 (20,4 milliards d'€) tout en bénéficiant du CICE au titre de 2018.

Poursuite de la baisse du taux d'impôt sur les Sociétés : 2,4 milliards d'€ d'allègement.

Suppression du forfait social sur intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés et sur la participation dans les entreprises de moins de 50 salariés (500 millions d'€).

... un pognon de dingue !?

Le service public est le grand perdant (8 396 suppressions d'emplois) : au sein du ministère de l'Action et des Comptes Publics, on peut détailler les 1 947 suppressions d'emploi ainsi : + 250 à la Douane, - 67 à la Centrale, - 47 à la DGCCRF et - **2 130 pour la DGFIP!**

Notons également que le prélèvement à la source (PAS) va entraîner un décalage de 6 milliards d'€ de perception de l'impôt en 2019, sans compter les difficultés de recouvrement, à l'instar de ce qui se passe avec la TVA. Ce sera d'autant moins pour le financement des services publics.

De plus, une récente étude de l'INSEE constate qu'en lieu et place des 6 milliards d'€ de baisses d'impôts, il y a seulement 1,2 milliards d'€ de gain de pouvoir d'achat, repartis inégalement : **les 1 % des français les plus riches sont les vrais gagnants !**

